

# L'A.G.C.S.

(Accord Général sur le Commerce des Services)

**une bombe à retardement de l'OMC contre**

**- les services publics**

**- et la démocratie,**

**au profit des**

**multinationales**

# Plan de l'exposé

## 1 – L'O M C (Organisation Mondiale du Commerce)

- Historique
- Fonctionnement

## 2 – L'AGCS (Accord général sur le commerce des services)

- Les services concernés
- Les dangers
- Les négociations actuelles

## 3 – Les mobilisations d'ATTAC

# L'OMC

**1947 :** Signature par 33 pays du **GATT (Accord Général sur le Commerce et les Tarifs douaniers)** qui a pour but de faciliter les échanges. Série de cycles de négociations (dont le Kennedy round, le Tokyo round, ...)

**1994 :** Fin de l'Uruguay Round et signature des accords de Marrakech.

**1-1-1995 : Naissance effective de l'OMC**

**Siège :** Genève

**Pays membres :** 148

**550 fonctionnaires internationaux** qui travaillent à plein temps pour l'OMC

**Directeur général :** 2002 Supachai PANITCHPAKDI ( Thaïlande)

**Conférences ministérielles :** 1 ministre représentant par pays

**Pour l'Union européenne :** le commissaire chargé du commerce est Pascal LAMY

**Réunion 1 fois tous les 2 ans :**

**novembre 1999 Seattle USA**

**novembre 2001 Doha QATAR**

**septembre 2003 Cancun Mexique**

**Un pays = une voix**

## RÔLE DE L'OMC :

- organiser la négociation des accords commerciaux internationaux et veiller à leur application
- favoriser la libéralisation des échanges commerciaux internationaux

## PRINCIPES :

Non discrimination	Concurrence loyale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Clause de la nation la plus favorisée</b> Tout avantage accordé à un des pays membres doit être étendu à tous les autres.</li> <li>• <b>Principe de réciprocité</b> Un pays qui bénéficie d'une baisse des droits de douane doit offrir en retour une concession de nature similaire</li> </ul>	<p><b>Aucune mesure ne doit entraver le commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>réduction</u> progressive des droits de douane</li> <li>• <u>interdiction</u> des quotas, du dumping, des subventions publiques à l'exportation</li> <li>• <u>interdiction</u> des normes techniques, sanitaires et sociales abusives</li> </ul>

## L'ORD (Organe de règlement des différends)

- Il arbitre les conflits entre les pays
- Ses décisions s'imposent et peuvent entraîner des sanctions

A GENÈVE

**MAISON « OMC »****Plan de l'acte final du cycle de l'Uruguay**

<b>I Acte final</b>	<b>II Annexe 1 A</b> 1- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 1994	<b>II Annexe 1 A</b> 2- Protocole de Marrakech : annexe à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 1994	<b>II Annexe 1 A</b> 3- Accord sur l'agriculture	<b>II Annexe 1 A</b> 4- Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	<b>II Annexe 1 A</b> 5- Accord sur les textiles et les vêtements
<b>II Annexe 1 A</b> 6 - Accord sur les obstacles techniques au commerce	<b>II Annexe 1 A</b> 7 - Annexes sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce	<b>II Annexe 1 A</b> 8 - Accord sur la mise en œuvre de l'art. VI de l'accord général de 1994	<b>II Annexe 1 A</b> 9 - Accord sur la mise en œuvre de l'art. VII de l'accord général de 1994	<b>II Annexe 1 A</b> 10 - Accord sur l'inspection avant expédition	<b>II Annexe 1 A</b> 11 - Accord sur les règles d'origines
<b>II Annexe 1 A</b> 12 - Accord sur les procédures de licences d'importation	<b>II Annexe 1 A</b> 13 - Accord sur les subventions et les mesures compensatoires	<b>II Annexe 1 A</b> 14 - Accord sur les sauvegardes	<b>II Annexe 1 B</b> <b>A. G. C. S.</b>	<b>II Annexe 1 C</b> Accord sur les aspects de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	<b>II Annexe 2</b> <b>Accord sur les règles et procédures de règlements des différends (O.R.D.)</b>
<b>II Annexe 3</b> Mécanismes d'examen des politiques commerciales	<b>II Annexe 4</b> Accords commerciaux plurilatéraux	<b>II Annexe 4 a</b> Accord sur le commerce des aéronefs civils	<b>II Annexe 4 b</b> Accord sur les marchés publics	<b>II Annexe 4 c</b> Accord international sur le secteur laitier	<b>II Annexe 4 d</b> Accord international sur la viande bovine

# Les services qui relèvent de l'AGCS : 12 secteurs

<b>1</b> <b>Services professionnels</b>  <b>Services aux entreprises</b>	<b>2</b> <b>Télécommunications et communication</b>	<b>3</b> <b>Construction et engineering</b>	<b>4</b> <b>Distribution</b>
<b>5</b> <b>Éducation</b>	<b>6</b> <b>Environnement (eau, déchets, air.)</b>	<b>7</b> <b>Finances (banques, assurances, services financiers.)</b>	<b>8</b> <b>Santé et Secteur social</b>
<b>9</b> <b>Tourisme et voyage</b>	<b>10</b> <b>Culture, Divertissements et sports</b>	<b>11</b> <b>Transports (rail, route, air, eau et pipeline...)</b>	<b>12</b> <b>Autres services (poste, énergie, recherche et développement)</b>

# **Les services qui relèvent de l'AGCS :**

## **160 sous secteurs**

### **Parmi les sous secteurs :**

- **Services juridiques, comptabilité, banques, crédits, assurances et opérations de bourse.**
- **Commerce de gros et détail, BTP, architecture, décoration, services immobiliers.**
- **Génie civil, Recherche et développement .**
- **Services immobiliers, postes et télécommunications., audiovisuel, techniques d'information et informatique.**
- **Voyages, hôtels, restaurants.**
- **Voirie, enlèvement et traitement des ordures, assainissement, protection du paysage,**
- **Spectacles, bibliothèques, archives, musées.**
- **Édition, impression, publicité**

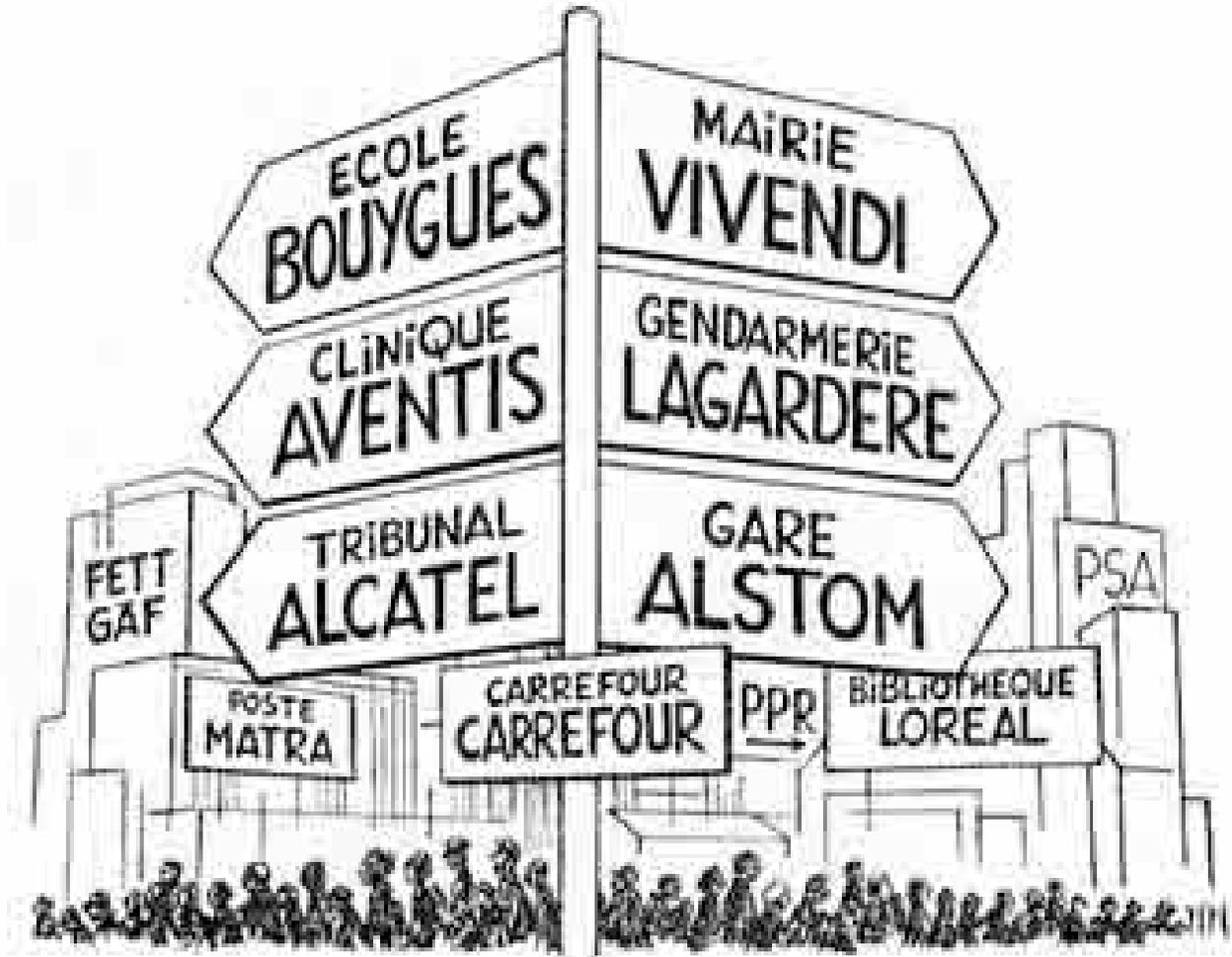
## 4 modes de fourniture des services

<p style="text-align: center;"><b>1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Fourniture transfrontières</b></p> <p>Ex. : enseignement à distance pour étudiants à l'étranger</p>	<p style="text-align: center;"><b>2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Consommation à l'étranger</b></p> <p>Ex : séjours de touristes à l'hôtel à l'étranger, des patients d'Asie et du Pacifique se font soigner en Inde.</p>
<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Présence commerciale</b></p> <p>Ex : une chaîne de salons de coiffure française implante des salons à Tokyo</p>	<p style="text-align: center;"><b>4</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Présence temporaire de personnes physiques</b></p> <p>Ex : infirmières philippines travaillant dans des hôpitaux britanniques</p>

### **DANGER :**

**En associant le mode 3 et le mode 4, des agences d'intérim internationales proposent des contrats «off-shore» qui contournent la législation du travail des pays d'accueil.**

**C'est ce qui se passe fréquemment dans la marine marchande.**



# Les dangers de l'AGCS pour les services publics

## *Partie I*

*I -3 - b) Les «services» comprennent tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental*

## **Mais**

*I - 3 - c) Un «service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» s'entend de tout service qui n'est fourni **ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services.** »*

# Les dangers de l'AGCS pour la démocratie

L'OMC peut contraindre un État à modifier sa réglementation intérieure

*Partie I – Article premier*

«1 - L'accord s'applique aux **mesures** des Membres qui affectent le commerce des services »

*Partie VI – Article XXVIII – a*

« Le terme « **mesure** » s'entend de toute mesure prise par un Membre, que ce soit sous forme de **loi, de réglementation, de règle, de procédure, de décision, de décision administrative, ou de toute autre forme.** »

*Partie I – Article premier*

(...)

3 a) Les « **mesures des membres** » s'entendent des mesures prises par :

- i) des gouvernements et administrations **centraux, régionaux ou locaux** ; et
- ii) des organismes non gouvernementaux lorsqu'ils exercent des **pouvoirs délégués** par des gouvernements ou administrations **centraux, régionaux ou locaux**

## Par ailleurs

### *Partie II – Article III : Transparence*

« (...) »

3. Chaque membre informera le Conseil du commerce des services dans les **moindres délais**, et au moins **chaque année**, de l'adoption de toutes les **nouvelles lois, réglementations ou directives administratives**, ou de toutes les **modifications des lois, réglementations ou directives administratives existantes**, qui affectent notablement le commerce des services visés par les engagements spécifiques qu'il a souscrits au titre du présent accord. »



### *Partie II – Article VI Réglementation intérieure*

« (...) »

4 – Afin de faire en sorte que les **mesures** en rapport avec les prescriptions et procédures en matière de qualification, les normes techniques et les prescriptions en matière de licences ne constituent pas **des obstacles non nécessaires au commerce des services**, le Conseil du commerce des services élaborera, par l'intermédiaire des organismes appropriés qu'il pourra établir, toutes disciplines **nécessaires**. Ces disciplines viseront à faire en sorte que ces prescriptions, entre autres choses :

a) (...) »

b) ne soient pas **plus rigoureuses qu'il n'est nécessaire** pour assurer la qualité du service. »

# STRUCTURE DE L'AGCS

## **BUT :**

« élever progressivement le niveau de libéralisation du commerce des services » (art. 19)

## **MOYEN :**

« par des séries de négociations successives qui auront lieu périodiquement » (art. 19)

### **OBLIGATIONS GÉNÉRALES**

- **Clause de la nation la plus favorisée (NPF) , avec des « exemptions »**
- **Transparence**
- **Réglementation intérieure**
- **Subventions**

### **ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

- **Accès au marché, avec des « limitations »**
- **Traitement national (TN) avec des « restrictions ».**

# Calendrier des négociations de l'AGCS

**1995 – 2000** Premier cycle de négociations

**2000 – 2005** Deuxième cycle de négociations

**Novembre 2001** Lancement à **DOHA** du cycle intitulé «cycle du développement»

**30 juin 2002** **Phase des demandes** : chaque État membre doit avoir fait connaître à ses partenaires ce qu'il attend en matière «d'ouverture»

**31 mars 2003** **Phase des offres** : Chaque État membre doit avoir fait connaître à ses partenaires les secteurs «offerts» (engagements)

**Septembre 2003** : Conférence ministérielle de **CANCUN** (Mexique) : lancement des négociations multilatérales.

**31/12/2004** Fin du cycle et ratification de l'accord ?

**Dès 2005** Poursuite de la libéralisation qui doit «s'élever » aux cours de nouveaux cycles de négociations.

# LES CONTENUS DES NÉGOCIATIONS

**DEMANDES** adressées par l'U E à 109 pays (dont 94 pays pauvres)

- suppression de réglementations entravant les investissements étrangers
- demandes « offensives », notamment dans le secteur relatif à l'eau

**OFFRES** adressées par l'U E aux autres membres de l'OMC

- ouvertures selon les modes 3 et 4
- engagements dans la plupart des secteurs (ex. la poste) mais rien de nouveau en ce qui concerne l'éducation, la santé, l'audiovisuel.
- exception culturelle renouvelée pour une période illimitée mais contestation de la part des États Unis.

# LES REVENDICATIONS D'ATTAC

- **Transparence**
- **MORATOIRE et ÉVALUATION de l'impact de l'AGCS**
- **Subordination de l'OMC aux chartes internationales**
- **Retrait du domaine de l'AGCS des secteurs comme l'eau, la santé, l'éducation, la culture , le logement, l'énergie ....**
- **Abrogation de l'article I 3 c, pour exclure très explicitement les services publics de la portée de l'AGCS.**

## CAMPAGNE

### 500 COLLECTIVITES LOCALES CONTRE L'AGCS

#### Motion de la Majorité départementale du Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à l'Accord Général sur le Commerce et les Services

L' Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS), actuellement en négociation au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), prévoit d'inclure dans le champ des négociations, **tous les services publics**, à l'exception des services publics régaliens (police, justice, défense) et y compris ceux qui relèvent des collectivités locales tels que les transports publics, la captation ou la distribution de l'eau, la collecte des déchets, etc...

Ces négociations portent en germe un **réel danger sur l'existence même de nos services publics, à nos yeux, essentiels**. Au nom de l'AGCS, demain, dans les Bouches-du-Rhône, la privatisation de nos services départementaux pourrait nous être imposée.

**Cette motion est le reflet de notre mobilisation et de notre vigilance** sur ces enjeux considérables dont l'importance n'a pas échappé à nos concitoyens.

**Considérant que,**

- L'AGCS s'applique à tous **les échelons administratifs** de l'Etat et aux collectivités locales, qu'il **contraint les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation** de tous les secteurs des dits services et qu'il les engage de **manière irréversible**.
- Les négociations en cours sont marquées par le **manque de transparence**, par l'**absence de consultation** des parlementaires, des collectivités locales et plus largement des populations.
- La menace d'une libéralisation des services publics, fait peser des **risques sur la cohésion sociale, la cohésion territoriale, la cohésion environnementale et sur l'emploi et la démocratie**.

## Le Département des Bouches-du-Rhône,

- Demande **l'information publique immédiate de l'état des négociations** en cours et se prononce pour un renforcement de la transparence et du contrôle démocratique,
- Demande l'exclusion des services publics du champ de la négociation et soutient le principe d'une **« exception service public »** contre les privatisations et libéralisations imposées par les organisations internationales,
- Appelle l'Union européenne à **défendre au sein de l'OMC cette « exception service public »**, comme elle a défendu avec succès l'« exception culturelle ».
- Demande au gouvernement français de ne pas donner (mandat) à la Commission européenne pour négocier la libéralisation des services publics au sein de l'OMC,

- Souligne qu'aucun engagement ne doit être pris au nom de l'Europe ou de la France, ni exigé des pays du Sud, avant qu'une **évaluation complète et indépendante de l'impact économique, social ou environnemental**, ne soit réalisée,
- Demande un **moratoire des négociations** en attendant une telle évaluation,
- Demande l'**ouverture d'un débat national** impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations
- Prend position, en tant qu'assemblée élue, **contre l'obligation qui lui serait faite de privatiser des services publics** qu'elle considère devoir rester dans le domaine public.
- Se déclare : **« zone non AGCS »**



## **Motion AGCS votée au Conseil de la Communauté du Pays d'Aix**

« Le Conseil de la Communauté du Pays d'Aix, réuni en sa séance publique du 25 juillet 2003, inquiet de la nature et de l'ampleur des conséquences des négociations en cours dans le cadre de «l'accord général sur le commerce des services (A.G.C.S.)»:

- demande une **information régulière aux pouvoirs publics** afin d'assurer la meilleure connaissance possible de l'état des négociations de l' «A.G.C.S.»
- précise **qu'il revient au Parlement français de s'exprimer sur le périmètre du domaine public** et rejette, à priori, toute obligation qui serait décidée dans le cadre de cet accord mondial de privatiser les services publics français.
- demande que soit fait le point sur les négociations au cours **d'un débat national sur l'A.G.C.S.** impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations,
- demande que les **élus locaux soient consultés sur l'application de l'A.G.C.S.** »